



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le

15 AVR. 2025

Service des ressources humaines
Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles
Bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation

NOTE D'INFORMATION à l'attention des destinataires *in fine*

Objet : Examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat organisé au titre de l'année 2026

Un examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat est organisé au titre de l'année 2026 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys. Les inscriptions seront ouvertes du **mardi 22 avril 2025** au **jeudi 22 mai 2025**.

Conformément aux dispositions du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat sont admis à prendre part aux épreuves, les fonctionnaires de l'Etat **appartenant au corps des secrétaires administratifs** sous réserve qu'ils relèvent du ministère de la justice, ainsi qu'aux fonctionnaires détachés dans ce corps. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, **d'au moins six années de services publics** dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent. Les services en tant qu'agent non-titulaire ne sont pas pris en compte.

1. Les épreuves

Cet examen professionnel comporte deux épreuves :

- Une **épreuve écrite d'admissibilité** qui consiste, à partir d'un dossier documentaire de vingt-cinq pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 4 heures, coefficient 2).

L'épreuve écrite est notée de 0 à 20. A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve orale d'admission. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'a obtenu à l'épreuve écrite d'admissibilité une note, fixée par le jury, qui ne peut être inférieure à 8 sur 20.

- Une **épreuve orale d'admission** qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé avec le candidat sur son expérience professionnelles, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation ainsi que son aptitude à animer une équipe (durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes, coefficient 3).

L'épreuve orale est notée de 0 à 20. A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats ayant satisfait à l'examen professionnel. Seuls peuvent être inscrits sur cette liste les candidats qui ont obtenu une note, fixée par le jury, supérieure ou égale à 10 sur 20.

2. Inscriptions

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire soit par voie télématique (très recommandée) soit par voie postale, selon les modalités suivantes :

- par voie télématique :

Les pré-inscriptions seront enregistrées sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site internet « lajusticerecruite.fr », du **mardi 22 avril 2025 à partir de 10h00 au jeudi 22 mai 2025 à 23h59, heure de Paris**. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la préinscription sera annulée.

Les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription générée automatiquement auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique une fiche d'inscription au format EXCEL ou CALC, dûment complétée, disponible sur le portail intranet et le site internet du ministère de la justice jusqu'au **jeudi 22 mai 2025** :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard dix jours après envoi.

- par voie postale :

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, à l'adresse indiquée :

Ministère de la justice
SG SRH/SDSTRAT/ATTRAC
Examen professionnel B en A 2026
13 place Vendôme,
75042 PARIS CEDEX 01

Ce dossier dûment complété devra être retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **jeudi 22 mai 2025**, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Toute fiche incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai est rejetée.

Les agents en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un aménagement pour l'épreuve écrite doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé au plus tard le **1^{er} juillet 2025** à adresser par courrier ou à l'adresse électronique suivante : concours-sg-a@justice.gouv.fr

3. Calendrier

L'épreuve écrite aura lieu le **mardi 16 septembre 2025** dans les centres d'examen ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général ainsi qu'en Outre-mer, le cas échéant. Les candidats pourront choisir le centre d'examen lors de leur inscription en ligne. Les résultats seront diffusés en ligne à partir du 19 novembre 2025.

Seuls les candidats admissibles devront transmettre par voie postale un exemplaire du dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle, au plus tard le mardi 16 décembre 2025, à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
SG SRH/SDSTRAT/ATTRAC
Examen professionnel B en A 2026
13 place Vendôme,
75042 PARIS CEDEX 01

Un exemplaire par voie électronique en un seul fichier PDF devra être également transmis à l'adresse suivante : concours-sg-a@justice.gouv.fr

Les dossiers RAEP doivent obligatoirement être établis sur la base du formulaire disponible en ligne.

Les épreuves orales sont prévues du **26 au 29 janvier 2026**.

Dès réception de cette note, je vous serais obligée de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des secrétaires administratifs du ministère de la justice placés sous votre autorité, en position de détachement auprès d'autres administrations, ainsi qu'aux agents dépendant de votre direction.

La cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation



S. CHASSAT

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces

Madame la directrice des affaires civiles et du sceau

Monsieur le directeur des services judiciaires

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire

Madame la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau